



Récupération de ma caution suite à mon déménagement

Par **cracratou**, le **21/08/2012 à 12:20**

Bonjour,

Je viens de quitter un logement sur demande de la propriétaire qui souhaitait vendre. Je vit seule avec mes 2 enfants. Elle me retient 190 euros pour vidange de la fosse sceptique. Est-ce son droit ? Elle ne peut pas me rembourser le solde la caution car elle est au contentieux pour ces affaires, elle a 2 mois pour me le rendre ? Elle a vendu, l' affaire se fait en septembre. Que puis-je faire, je sent que dans 2 mois ce sera le même problème. Merci.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **21/08/2012 à 12:47**

Bonjour, effectivement elle peut vous retenir une somme pour le vidange de la fosse mais elle doit le justifier par un devis ou une facture. une fois les 2 moi passé, si elle ne vous a pas rendu votre dépôt de garantie (et pas caution) vous lui envoyez une Lrar en la mettant en demeure de vous le rendre sous huitaine sans quoi vous saisissez le juge de proximité, cordialement

Par **cracratou**, le **21/08/2012 à 16:36**

merci beaucoup. Cordialement